

Réf: Dossier N° 059611

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « AIGLE EXPRESS » en abrégé « A.I.E »

Siège social Abidjan, Abidjan, KENEYA, Lot Q, Ilot 319 BIS

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 22/12/2021 , et enregistrés au CEPICI le 22/12/2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AIGLE EXPRESS » en abrégé « A.I.E »

Objet : Faciliter et sécuriser le transport de colis par tricycles sur tout le territoire national via le digital. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tous fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,500,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (15,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Abidjan, KENEYA, Lot Q, Ilot 319 BIS

Dirigeant(s) : Mlle BOUE LOUGOUNAN THEODORA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B12-06141 du 30/12/2021 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°42275/GTCA/RC/2021 du 30/12/2021

